Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260925-20260925_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

17 septembre 2026

Date de l'affichage

17 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Marc GUILLAUME, Maire – Laurence GLOUX, Lionel GUILLOU, Adjoint – Josette LE PONNER, Evelyne DRION, Claude GALLAIS, Joël ETIENNE, Minh Tâm BLANCHARD, Isabelle LE FUR, Cyrille LEFEUVRE, Hélèna SERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé :
Cédric LE GALL ayant donné pouvoir à Josette LE PONNER
Delphine SÉBILLE ayant donné pouvoir à Evelyne DRION
Yvon OLIVE

Absent : /

Secrétaire de séance : Isabelle LE FUR

07-09/2026 OBJET : Mise en place d'un goûter à la garderie, définition d'un tarif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de mettre en place un service de goûter pour les enfants accueillis à la garderie périscolaire.

Ce dispositif vise à offrir une collation équilibrée aux enfants fréquentant l'accueil périscolaire du soir. La fourniture de ce goûter sera assurée par la commune.

Afin de couvrir les frais générés par l'achat des denrées alimentaires et l'organisation de ce service, il est proposé de fixer un tarif forfaitaire par enfant et par jour de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Article 1 : Autorise la mise en place d'un service de goûter pour les enfants accueillis à la garderie périscolaire de la commune d'Hémonstoir, à compter du 1er octobre 2026.

Article 2 : Fixe le tarif du goûter à 0,50 € par enfant et par jour. Ce tarif sera facturé aux familles.

Article 3 : Le goûter sera servi aux enfants quand le car du RPI sera arrivé.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260925-20260925_07-DE

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Marc GUILLAUME,
Maire d'Hémonstoir

Isabelle LE FUR,
Secrétaire de séance